



AMERIQUE/MEXIQUE - Pour le Président de la Conférence épiscopale mexicaine, « c'est le moment de faire un saut qualitatif afin de promouvoir, de soutenir et d'assister les laïcs »

Rome (Agence Fides) – Le Président de la Conférence épiscopale mexicaine (CEM), S.Exc. Mgr Carlos Aguiar Retes, rencontrant les journalistes lors d'une pause des travaux du Synode des Evêques dédié à la nouvelle évangélisation auquel il participe, a mis en évidence que l'une des priorités de l'Eglise au Mexique est d'atteindre et de faire revenir les catholiques qui se sont éloignés. L'Archevêque de Tlalnepantla a indiqué qu'en Amérique latine, les Diocèses catholiques ont déjà des milliers d'opérateurs pastoraux, fidèles qui se dédient à différentes activités pastorales, mais que ceux-ci n'ont pas encore d'influence sur la société malgré leur grand nombre. « L'Eglise a beaucoup grandi au cours des 50 dernières années et le moment est venu de faire un saut qualitatif afin de promouvoir, de soutenir et d'assister les laïcs pour rendre présent l'Evangile dans leurs milieux de vie, de travail et de vie professionnelle. Nous sommes seulement au début » a déclaré l'Archevêque. Mgr Aguiar Retes a fait remarquer qu'en portant les catholiques à être présents dans le monde politique, économique, des entreprises, des syndicats, des hôpitaux, les fidèles qui se sont éloignés prendront conscience de leur identité spirituelle. Sous cet aspect, il sera nécessaire que l'Eglise change de mentalité et que les prêtres ne continuent pas à utiliser les méthodes du passé en vue d'une « pastorale de conservation ».

L'Archevêque a enfin rappelé qu'en « 1910, 90% de la population vivaient dans les campagnes, dans de petites communautés alors que 10% vivaient dans les villes. Quelques 100 ans plus tard, en 2010, la situation a complètement changé. Près de 90% vivent dans les villes alors que peu nombreux sont ceux qui sont restés dans les campagnes. Ceci signifie qu'il est nécessaire de modifier de nombreuses stratégies, les méthodes qu'utilisait l'Eglise doivent changer en fonction des nouvelles conditions ». (CE) (Agence Fides 19/10/2012)